

FORMULE DES STAGES DE NIVEAU B.Sc.III

ORA 3541 ORA 3343

Au cours de sa troisième année, l'étudiant en orthophonie devra compléter deux stages durant lesquels il devra être exposé à diverses activités cliniques lui permettant de développer l'ensemble des compétences professionnelles.

Le premier stage, ORA 3541, est d'une durée de 12 jours et est réalisé à la session d'automne. Ce stage vise à développer l'ensemble des habiletés indiquées au cadre référentiel, et plus particulièrement celles indiquées au niveau de la compétence d'évaluation.

Le deuxième stage, ORA 3343, est d'une durée de 10 jours et est réalisé à la session d'hiver. Une fois de plus, ce stage vise à développer l'ensemble des habiletés indiquées au cadre référentiel, tout en portant davantage attention à celles indiquées au niveau de la compétence d'intervention.

Toutefois, la réalité des milieux cliniques fait en sorte que certains stages permettent de développer davantage les habiletés reliées à la compétence d'évaluation ou davantage les habiletés reliées à la compétence d'intervention, et ce, peu importe la session à laquelle le stage est offert.

Les stages de niveau B.Sc.III s'inscrivent dans un continuum visant le développement graduel des compétences professionnelles. Le point de départ est le stage d'observation de B.Sc.II et le point d'arrivée est l'internat qui vise l'autonomie et la vision d'ensemble des compétences. Une fois l'internat complété, l'étudiant devient un professionnel débutant qui aura à parfaire ses compétences professionnelles en fonction de ses expériences de travail.

Au cours des stages de niveau B.Sc.III, l'étudiant doit expérimenter successivement divers contextes d'apprentissage clinique, soit l'**observation**, la **co-intervention** et l'**intervention**, et ce, toujours **sous supervision directe**.

DESCRIPTION DES STAGES DE B.Sc.III

ORA3541 → session automne

Ce **stage de 12 jours** vise à développer davantage les habiletés au niveau de la compétence d'évaluation de la communication. Il est donc souhaité que l'étudiant puisse réaliser **deux évaluations ou réévaluations complètes** au cours de son stage. Toutefois, l'étudiant aura également à cheminer au niveau des autres compétences professionnelles définies au cadre référentiel pour l'ensemble de la formation clinique.

ORA 3343 → session hiver

Ce stage de **10 jours** vise à poursuivre le développement des habiletés au niveau de l'évaluation et vise aussi le développement des habiletés en intervention. À nouveau, l'ensemble des compétences définies dans le cadre référentiel devra être considéré. À titre indicatif, il est recommandé **d'impliquer l'étudiant** dans le cadre de **trois interventions par jour** effectuées **en co-intervention ou en intervention** mais toujours sous une **supervision directe**.

Horaire des stages

Ces stages s'effectuent à raison d'**une journée/ semaine, les lundis ou les jeudis** ou sous forme d'un **stage intensif durant deux semaines**, c'est-à-dire durant la semaine de lecture et la semaine suivante.

TYPE DE SUPERVISION

En raison du niveau de ces stages, la **supervision doit être essentiellement directe**, c'est-à-dire que le superviseur doit être présent lorsque l'étudiant effectue une intervention auprès d'un client.

La supervision indirecte, qui se définit comme la prise en charge d'une intervention par l'étudiant en l'absence du superviseur à qui l'étudiant rapportera par la suite ses faits et gestes, ne devrait pas être une modalité d'encadrement utilisée au cours d'un stage de niveau B.Sc III. Toutefois, ce type de supervision pourrait être considéré à partir de la moitié du deuxième stage, en fonction du milieu, de la clientèle et de l'acquisition par l'étudiant de l'ensemble des habiletés et indicateurs indiqués au cadre référentiel pour son niveau de stage.

Par ailleurs, la quantité de temps passée par l'étudiant à effectuer les activités cliniques sous supervision directe devrait être **majoritairement en co-intervention ou en intervention** afin de lui permettre de remplir les exigences minimales de nombre d'heures de pratique clinique requis par l'ACOA.